

Province de Québec  
Municipalité de Fassett

Procès-verbal de l'assemblée régulière tenue le 12 août 2013 à 19h30 à l'Hôtel de ville situé au 19 rue Gendron à Fassett, à laquelle sont présents, messieurs les conseillers et madame la conseillère: Serge Villeneuve, Michel Bergeron, Serge Gauthier et Françoise Giroux.

Absences motivées : Yvon Lambert et Claude Joubert.

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur le maire, Michel Rioux.

Est également présente : Diane Leduc, Directrice générale

► **ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de l'assemblée
2. Appel des conseillers
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Approbation du procès-verbal de l'assemblée régulière du 8 juillet 2013.
5. Parole à l'assistance
6. Rapport
  - 6.1 De l'inspecteur en bâtiment
  - 6.2 De l'inspecteur municipal
  - 6.3 Du directeur des incendies
  - 6.4 Du maire – Voir feuille de plénière
  - 6.5 Des conseillers, conseillère
7. Finances
  - 7.1 Approbation des dépenses avec les chèques numéro 9086 à 9113 au montant de 11 458.53 \$ et les prélèvements numéro 1036 à 1050 au montant de 4 354.47 \$, adoption des comptes à payer au 31 juillet 2013 au montant de 20 945.21 \$ et des salaires payés pour un montant de 12 753.96 \$.
8. Correspondance
9. Suivi des dossiers
10. Avis de motion
11. Résolutions
  - 11.1 Spécification sur les positions du Regroupement des transports adapté et collectif ruraux de l'Outaouais (RTACRO) en ce qui a trait à la Politique québécoise de mobilité durable (PQMD) et aux recommandations (mémoire).
  - 11.2 Demande d'appui pour à la municipalité de Mulgrave-et-Derry et Canton de Lochaber pour les zones inondables et zones hypothétiques de mouvement de terrains.
  - 11.3 Renouvellement de l'entente " Services au sinistrés" avec la Croix-Rouge.
  - 11.4 Achat de bacs sur roues pour ordures et recyclage.
  - 11.5 Octroi du contrat du dézouage de la Montée Fassett à Ramina service d'affaires.
  - 11.6 Désignation du parc Pierre Pelletier.
  - 11.7 Désignation du Sentier Armand Larente.

12. Varia

12.1 Site web.

13. Questions posées par les membres

14. Levée de l'assemblée

**OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Monsieur le maire, Michel Rioux, déclare l'assemblée ouverte à 19h35.

**2013-08-113**

**Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Michel Bergeron que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

**2013-08-114**

**Approbation du procès-verbal du 8 juillet 2013**

Il est proposé par Serge Villeneuve que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 8 juillet 2013 soit adopté tel quel.

Adopté à l'unanimité.

► **PAROLE À L'ASSISTANCE**

► **RAPPORT**

- **De l'inspecteur en bâtiment**

Lecture du rapport de l'inspecteur

- **De l'inspecteur municipal**

Tournée de la municipalité avec la MMQ (assurance)

Problème avec station du 146 principale.

Recherche de matériel conforme à la CSST pour égout.

2 semaines vacances Daniel.

Beaucoup de gazon.

- **Du directeur des incendies**

4 Juillet : Accident impliquant 2 voitures RTE 323 à Notre-Dame-de-Bonsecours. 7 pompiers présents.

14 Juillet : Incendie de tracteur à gazon au 11, rue Principale à Fassett 5 pompiers présents.

20 Juillet- : Incendie dans un panneau électrique au 810, Côte Azélie à Notre-Dame-de-Bonsecours. Fondation Vipassana 7 pompiers présents.

30 Juillet : Sortie de route 1 véhicule près du 426, rue Principale à Fassett 3 blessés mineurs. 6 pompiers présents.

- **Du maire**

Voir feuille de plénière.

- **Des conseillers**

Voir rapport.

**2013-08-115**

**Approbation des dépenses et adoption des comptes à payer au 31 juillet 2013 et des salaires payés pour un montant de 12 753.96 \$**

Il est proposé par Serge Villeneuve et résolu ;

QUE les comptes (annexe A – DU 01-07-2013 AU 31-07-2013) payés par les chèques numéros 9086 à 9113 au montant de 11 458.53 \$ ainsi que des prélèvements automatiques numéro 1036 à 1050 pour un montant de 4 354.47 \$ soient et sont ratifiés par ce conseil et d'en charger les montants au compte de la Municipalité de Fassett (compte # 603747).  
Salaires du 1<sup>er</sup> au 31 juillet 2013 : 12 753.96 \$.

Adopté à l'unanimité.

**Certificat de fonds suffisants**

Je, soussignée, certifie par la présente qu'il y a des fonds suffisants pour les fins desquelles ces dépenses sont projetées par le conseil de la municipalité de Fassett.

\_\_\_\_\_  
Diane Leduc, directrice générale

► **CORRESPONDANCE**

Aucune.

► **SUIVI DES DOSSIERS**

**2013-08-116**

**Spécification sur les positions du Regroupement des transports adapté et collectif ruraux de l'Outaouais (RTACRO) en ce qui a trait à la Politique québécoise de mobilité durable (PQMD) et aux recommandations (mémoire).**

ATTENDU QUE le programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional a été approuvé par décret (no 154-2007) et renouvelé par décret (no 28-2013) et que le programme d'aide gouvernementale aux personnes handicapées a été approuvé par décret (no 654-2009) et renouvelé par décret (no 1257-2012);

ATTENDU QUE ces deux programmes d'aide viennent à échéance le 31 décembre 2013;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a tenu des consultations publiques nationales les 23 et 24 mai 2013 ainsi que les 27 et 28 mai 2013 à l'égard de la PQMD;

ATTENDU QUE la vision du ministre des transports ainsi que des affaires municipales, des régions et de l'occupation du territoire, M. Sylvain Gaudreault, s'oriente en faveur du transport

collectif comme outil de lutte à la dévitalisation territoriale servant à maintenir en région les jeunes, les étudiants, les travailleurs, les aînés et les personnes à mobilité réduite et que selon lui, le transport collectif contribue au développement socio-économique et a pour effet de dynamiser les communautés rurales et régionales;

- ATTENDU QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) invite le gouvernement à faire preuve d'équité envers les résidents des milieux ruraux en leur permettant de bénéficier de services de transport collectif;
- ATTENDU QUE la PQMD comportera 5 thématiques (l'aménagement du territoire et les transports, la gouvernance et le financement du transport collectif, l'électrification des transports et l'environnement, le transport régional, rural et interurbain et le transport adapté aux besoins des personnes handicapées et à mobilité réduite);
- ATTENDU QUE la quatrième thématique (le transport régional, rural et interurbain) touche particulièrement les MRC rurales de l'Outaouais;
- ATTENDU QUE le transport collectif est un moyen efficace à la lutte à la pauvreté et à la réduction des gaz à effet de serre;
- ATTENDU QUE les territoires ruraux ont un large secteur à couvrir et que l'utilisation des bénévoles est primordiale au maintien de l'offre en transport collectif;
- ATTENDU QUE certains territoires ne disposent d'aucune compagnie de taxi et que d'autres où le taxi est présent ne possède pas les permis d'opération appropriés;
- ATTENDU QUE l'absence de protocole d'entente acceptable entre les parties (les compagnies de taxi et organismes de transport) et les coûts élevés causés par l'étendu du territoire engendrent une grande inaccessibilité pour la majorité des citoyens en milieu rural;
- ATTENDU QU' à l'intérieur de la quatrième thématique, l'Association des transports collectif ruraux du Québec (ATCRQ), une association de représentation nationale des organismes de transport collectif ruraux du Québec, a une compréhension des enjeux propres aux particularités rurales de l'Outaouais notamment en ce qui a trait à l'utilisation des bénévoles;
- ATTENDU QU' à l'intérieur de la quatrième thématique, la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉ-O), a une compréhension des enjeux propres aux particularités rurales de l'Outaouais notamment en ce qui a trait à l'utilisation des bénévoles;
- ATTENDU QU' à l'intérieur de la quatrième thématique, l'Union des transports adaptés et collectifs du Québec (UTACQ), une association de représentation nationale des organismes de transport adapté et collectif du Québec, formule une position et des orientations qui sont contraires aux intérêts des populations rurales de l'Outaouais en excluant la possibilité du recours aux bénévoles;

En conséquence,

Il est proposé par Françoise Giroux et résolu ;

- QUE la municipalité de Fassett appuie les orientations formulées par l'ATCRQ en ce qui a trait à son mémoire et à son contenu face à la PQMD;
- QUE la municipalité de Fassett appuie la position et les orientations de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉ-O) en ce qui a trait à l'avis régional et à son contenu face à la PQMD;
- QUE la municipalité de Fassett se dissocie de la position et des orientations de l'UTACQ face à la quatrième thématique (le transport régional, rural et interurbain);
- QUE la municipalité de Fassett appuie la demande à l'UTACQ d'identifier dans la transmission de son mémoire au gouvernement que la vision de ce dernier et son contenu (thématique 4) n'obtiennent pas l'approbation de l'ensemble de ses membres;
- ET QUE la municipalité de Fassett appuie la position du RTACRO en ce qui a trait à la PQMD et aux recommandations (mémoire/avis régional) déposés par la CRÉ-O et l'ATCRQ

Adopté à l'unanimité.

**2013-08-117**

**Appui à la municipalité de Mulgrave-et-Derry et Canton de Lochaber pour les zones inondables et zones hypothétiques de mouvement de terrain sur le territoire de la MRC de Papineau.**

- ATTENDU les difficultés pour plusieurs municipalités de la MRC de Papineau à établir avec une précision adéquate les limites des zones de contraintes, types de sols, zones inondables, zones hypothétique de mouvement de terrain avec les outils inadéquats qu'elles ont en leur possession;
- ATTENDU QUE c'est sous la responsabilité de la MRC de Papineau d'établir ces zones au schéma d'aménagement;
- ATTENDU QU' une partie du travail a déjà été réalisée pour certains secteurs du territoire de la MRC (rivière des Outaouais, rivière Petite-Nation, etc...);
- ATTENDU QU' il y a une demande grandissante de demande de permis de construction, rénovation, etc..., soit en bordure des lacs, cours d'eau et autre localisation, les municipalités se retrouvent à ne pas pouvoir émettre un permis dans les zones à risques;
- ATTENDU QUE le refus d'émettre un permis cause une problématique importante aux propriétaires ainsi qu'au développement économique des municipalités locales;
- ATTENDU QU' il est primordiale pour les municipalités locales de pouvoir identifier avec précision les limites de ces zones pour pouvoir divulguer l'information adéquatement, de façon à éviter tout préjudice aux propriétaires concernés;
- ATTENDU QUE même les professionnels tels que les arpenteurs géomètres n'osent pas se prononcer sur les limites de ces zones de contraintes faute d'information précises;

ATTENDU QUE la municipalité de Mulgrave-et-Derry a demandé par résolution à la MRC de Papineau de réaliser ou de faire réaliser le travail nécessaire afin de fournir une information utilisable et cartographiée avec précision pour l'ensemble de son territoire en ce qui a trait aux zones de contraintes : zone inondables et leurs côtes de crue respectives;

ATTENDU QUE la municipalité de Canton de Lochaber a aussi des problématiques d'identification avec précision des zones hypothétiques de mouvement de terrain, incluant la définition exacte des niveaux de risques pour chaque zone et les limites exactes des zones concernées;

Il est proposé par Michel Bergeron et résolu;

QUE la municipalité de Fassett appuie la demande de la municipalité de Mulgrave-et-Derry à la MRC de Papineau de réaliser ou de faire réaliser le travail nécessaire afin de fournir une information utilisable et cartographiée avec précision pour l'ensemble de son territoire en ce qui a trait aux zones de contraintes : zone inondables et leurs cotes de crue respectives;

ET QUE la municipalité de Fassett appuie la demande de la municipalité de Canton de Lochaber à la MRC de Papineau afin de finaliser une étude précise sur les zones hypothétiques de mouvement de terrain et leur niveau de risque respectif sur l'ensemble du territoire de la MRC Papineau.

Adopté à l'unanimité.

**2013-08-118**

**Renouvellement de l'entente "Services aux sinistrés" avec la Croix-Rouge.**

ATTENDU QUE l'entente "Services aux sinistrés" avec la Croix-Rouge expire en octobre de cette année;

Il est proposé par Serge Gauthier et résolu;

QUE la municipalité de Fassett renouvelle l'entente "Services aux sinistrés" avec la Croix-Rouge pour une durée de 3 ans;

QUE la municipalité de Fassett mandate la directrice générale à signer tout document requis;

ET QUE la municipalité convient de payer une contribution de 150\$ par année.

Adopté à l'unanimité.

**2013-08-119**

**Achat de bacs sur roues pour ordures et recyclage.**

ATTENDU le règlement numéro 2012-10 adopté à la séance régulière du 12 novembre 2012 relatif aux politiques de cueillette des ordures ménagères, des matières recyclables, des encombrants et de déchets autre que domestiques;

ATTENDU QUE l'utilisation de bacs sur roues est obligatoire par la municipalité;

ATTENDU QUE plusieurs citoyens n'ont pas encore de bacs;

Il est proposé par Serge Gauthier et résolu;

QUE la Directrice générale procède à l'achat de 15 bacs pour recyclage de 240L et 30 de 360L ainsi que 35 bacs pour ordures de 240L et 19 de 360L pour un montant total de 8 293.38 \$ taxes et transport inclus.

Adopté à l'unanimité.

**2013-08-120**

**Octroi du contrat du dézouage de la Montée Fassett à Ramina service d'affaires.**

ATTENDU QUE le Conseil municipal avait mandaté son inspecteur en bâtiment et en environnement, Pierre Villeneuve, à préparer rapidement le dossier à présenter à la CPTAQ pour demander un changement d'usage sur une partie du côté Est de la Montée Fassett avec la résolution numéro 2013-04-060 à la séance régulière du 8 avril 2013;

ET QUE le Conseil municipal avait autorisé ce dernier à utiliser des ressources externes nécessaire au bon déroulement de ce mandat.

Il est proposé par Serge Gauthier et résolu;

QUE le Conseil municipal mandate Ramina service d'affaires à poursuivre et terminer le dossier de dézouage de la Montée Fassett.

Adopté à l'unanimité.

**2013-08-121**

**Désignation du parc Pierre Pelletier.**

ATTENDU le travail exceptionnel réalisé par monsieur Pierre Pelletier en tant que bénévole;

ATTENDU QUE ce dernier, pendant plusieurs années a réalisé du travail de déboisement, nettoyage et aménagement au parc situé le long de la voie ferrée de l'entrée du garage municipal à la Montée Fassett;

ATTENDU QUE ce dernier, après avoir terminé l'aménagement au parc, a décidé, de son propre chef, sans demander rien en retour, de faire le même travail à la halte de repos du sentier pédestre le long du chemin Arsenault;

ATTENDU QUE monsieur Pelletier nous a quitté prématurément le 16 décembre 2012;

ATTENDU QUE le conseil municipal et les employés municipaux de Fassett voulaient lui témoigner leur reconnaissance

Il est proposé par Michel Bergeron et résolu;

QUE le parc aménagé le long de la voie ferrée, en reconnaissance de son travail exceptionnel, soit nommé "Parc Pierre Pelletier" et qu'une plaque installée sur socle y soit installée pour rappeler à tous, son passage parmi nous et le souvenir qu'il nous laisse.

Adopté à l'unanimité.

**2013-08-122**

**Désignation du Sentier Armand Larente**

ATTENDU le travail discret réalisé par monsieur Armand Larente en tant que bénévole;

ATTENDU QUE ce dernier, depuis plusieurs années a réalisé du travail de nettoyage et aménagement à la halte de repos du sentier pédestre le long du chemin Arsenault;

ATTENDU QUE ce dernier, presque chaque jour, se rend à pied à cette halte qui est à près d'un kilomètre de la rue Boucher, pour y nourrir les oiseaux, fournissant même la nourriture pour ceux-ci et y plantant des fleurs;

ATTENDU QUE ce dernier, malgré son âge, est celui qui possiblement utilise le plus ce sentier;

ATTENDU QUE le conseil municipal et les employés municipaux de Fassett voulaient lui témoigner leur reconnaissance

Il est proposé par Françoise Giroux et résolu;

QUE le sentier pédestre sur l'ancien chemin Arsenault, en reconnaissance de son travail exceptionnel, soit nommé "Sentier Armand Larente" et qu'une plaque installée sur socle y soit installée pour rappeler à tous, son travail effacé mais apprécié.

Adopté à l'unanimité.

#### **2013-08-123**

#### **Désignation du parc Jacques Boucher.**

ATTENDU le rôle joué dans la municipalité de Fassett par monsieur Jacques Boucher;

ATTENDU son rôle comme pompier et chef pompier pendant plusieurs années;

ATTENDU son travail comme employé municipal;

ATTENDU son travail comme bénévole où il avait, entre-autre construit un rampe pour handicapés à l'ancien bureau municipal;

ATTENDU son rôle comme président du Club de chasse et pêche de Fassett;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Fassett voulait lui témoigner sa reconnaissance

Il est proposé par Serge Gauthier et résolu;

QUE la halte de repos du sentier pédestre le long du chemin Arsenault, en reconnaissance de son travail exceptionnel, soit nommée "Parc Jacques Boucher" et qu'une plaque installée sur socle y soit installée pour rappeler à tous, son souvenir et son implication.

Adopté à l'unanimité.

#### **Varia**

Site web.

#### **Question posées par les membres.**



**2013-08-124**

**Levée de l'assemblée**

20h03 Il est proposé par Françoise Giroux que la présente assemblée soit et est levée.

Adopté à l'unanimité.

---

**Michel Rioux**  
**Président d'assemblée**

---

**Diane Leduc**  
**Directrice générale**